



Paris, le 25 juin 2022

M. Jean-Pierre FARANDOU
Président Directeur Général
SNCF
2 Place aux Etoiles
CS 70001
93633 La Plaine St Denis Cedex

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Le 16 juin dernier, les Fédérations CGT, SUD-Rail, CFDT vous déposaient une Demande de Concertation Immédiate (DCI).

Vous avez unilatéralement décidé de ne pas recevoir nos fédérations comme l'accord dialogue social le prévoit pourtant.

Les cheminots subissent depuis 8 ans un gel des salaires, tout en produisant, toujours plus de richesses. Ils subissent, comme tous les salariés, une forte poussée de l'inflation. Dans le même temps, les tensions sociales et les conflits dans le GPU se multiplient, démontrant l'urgence salariale.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, les Fédérations CGT, SUD-Rail, CFDT vous déposent un préavis de grève couvrant la période du mardi 05 juillet 2022 à 19h00 au jeudi 07 juillet 2022 à 08h00.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents du Groupe Public Unifié, de tous grades et de tous collègues, et ceux appelés à les remplacer, et porte sur les points suivants :

- Des mesures de rattrapage salariale de l'inflation et un report systématique de la hausse du SMIC sur l'ensemble de la grille ;
- Une augmentation générale des salaires et la revalorisation des primes de travail ;
- Une revalorisation de l'ensemble des allocations, gratifications et indemnités pour tenir compte de la hausse des prix.
- Dans cette année particulière, a minima un rendez-vous salarial avant l'été et ensuite avant la fin de l'année.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Président, de nos salutations respectueuses.

Laurent BRUN
CGT Cheminots

Erik MEYER
SUD-Rail

Thomas CAVEL
CFDT Cheminots